



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU  
VAR  
SERVICES LOCAL DU DOMAINE  
PLACE BESAGNE – CS 91409  
83056 TOULON CEDEX

Direction Générale des Finances Publiques  
Direction départementale des Finances  
publiques du Var  
Pole Partenaire/ Service local du Domaine  
Place Besagne – CS 91409  
83056 Toulon Cedex  
Téléphone : 04.94.03.81.00  
Mél: ddfip83@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Denise DIDERON  
Téléphone : 04.94.03.81.54  
Mél :  
denise.dideron@dgfip.finances.gouv.fr  
Réf. : 47/2022

Monsieur le Directeur départemental des territoires  
et de la mer du département du Var  
Délégation à la mer et au littoral - Service DPM et  
Environnement Marin - Bureau littoral Ouest

**Préfecture du Var**

Bvd du 112ème régiment d'Infanterie  
CS 31209  
83070 TOULON cedex

TOULON, le

11/09/2022

Objet : TOULON (83)– Projet de concession d'utilisation du DPM en dehors des ports au profit de la Métropole TOULON Provence Méditerranée  
Secteur Ouest -Ouvrages de protection de la voirie Littoral Frédéric Mistral et ouvrages en dur associés

Référence : Votre courrier BLO 8 du 13/01/2022

Par courrier cité en référence, vous avez souhaité connaître mes avis et observations concernant le projet de concession d'utilisation du domaine public maritime hors port au profit de la Métropole TOULON Provence Méditerranée, pour l'aménagement et l'entretien des ouvrages de protection de la voirie Littoral Frédéric Mistral et ses ouvrages associés .

Cette concession, consentie pour une durée de 30 ans à compter du 01/01/2024, a pour objet le maintien, l'entretien et l'utilisation des aménagements existants, tels que les escaliers desservant la plage Ouest, les enrochements de protection de la route, une promenade piétonnière bétonnée, prolongée d'un ponton, et d'aménagements paysagers.  
La superficie totale de la concession couvrira une surface de 1484 m<sup>2</sup> dont 480 m<sup>2</sup> de ponton et 652 m<sup>2</sup> immergés.

L'intéressée fait valoir des travaux d'entretien et de réfection de l'ordre de 40 000 € durant la période de la concession et un coût moyen annuel de l'ensemble de l'ordre de 1600 €.

Cette occupation n'ayant pour finalité que de maintenir des ouvrages de protections de la route et des aménagements longeant la concession de plage, intéressant un service public bénéficiant à tous, je vous précise que j'ai décidé de proposer la gratuité au titre de ce projet.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour le Directeur départemental des Finances Publiques  
La Cheffe du Service Local du Domaine

Marie Christine BELLUOT  
Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques